

COORDONNATEUR ACADEMIQUE RISQUES MAJEURS (CARM) – H/F

Ref : 2024-1478288

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Rectorat de Lyon
Rectorat de l'académie de
Lyon 92 rue de Marseille
69007 Lyon

Localisation

Rectorat de l'académie de
Lyon 92 rue de Marseille
69007 Lyon

Domaine : Sécurité

Date limite de candidature : 08/03/2024

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Expérience souhaitée Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non renseigné	Télétravail possible Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Désigné par le recteur de l'académie, le coordonnateur académique « risques majeurs », est chargé de coordonner et d'accompagner l'action des acteurs en charge de la prévention des risques et d'animer l'équipe académique des formateurs « risques majeurs » :

- Elaborer et mettre en œuvre la formation continue académique de cette équipe en lien avec l'EAFC,
- Proposer des actions dans les plans académiques de formation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des personnels du 1er et du 2nd degré,
- Contribuer au développement du réseau académique risques majeurs en proposant à des

personnels de participer à des stages nationaux,

- Intégrer la cellule académique de crise dans son domaine spécifique,
- Etablir un lien constant d'échanges avec les correspondants DSDEN,
- Anticiper les besoins en matière de crise (risques majeurs, énergétique),
- Travailler en collaboration avec les collectivités (mairies, départements, métropole, région),
- Suivre et contrôler l'opérabilité des PPMS et des exercices « Risques majeurs »,

Il contribue avec l'équipe du pôle sécurité/sûreté et les référents départementaux :

- Au développement d'une éducation préventive aux risques majeurs,
- A la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dit unifié et des exercices risques majeurs dans les écoles et établissements scolaires,
- Au partenariat avec les instances institutionnelles territoriales en charge de la prévention des risques majeurs.

Il propose au conseiller technique prévention sécurité, à destination du recteur de l'académie, un rapport annuel d'évaluation sur les actions réalisées notamment dans le cadre des PPMS intégrant des propositions pour optimiser et généraliser ces actions.

Il participe à l'animation des exercices de sécurité civile mis en place par les préfets de département et associe des établissements scolaires dans le cadre du scénario « activation des PPMS risques majeurs ».

Il favorise la préparation des personnels des services académiques à la gestion de crise (cellule de crise) et à leur implication au sein des centres opérationnels départementaux et zonaux activés en cas d'événement de sécurité civile majeur.

L'ensemble de ces missions est réalisé en cohérence avec les orientations des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'écologie et de l'intérieur ainsi que les recommandations de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS).

Profil recherché

Titulaire ou contractuel au profil scientifique ou technologique ayant une motivation et une expérience dans le domaine de la gestion des risques. Connaissances du droit et de la réglementation en matière de prévention des risques, organisation et missions des services de l'Etat en matière de sécurité, du système éducatif, du fonctionnement des établissements scolaires souhaitées

Interlocuteurs privilégiés :

Préfecture lors de la mise en œuvre des exercices de sécurité civile

- DSDEN
- Les collectivités territoriales
- Référents carré régalien
- Référents sûreté

- Chargés de mission Education au développement durable (EDD)
- Référent académique bâti scolaire
- IA-IPR
- Comité académique éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CAESCE)
- Inspecteur santé – sécurité au travail
- Conseillère prévention académique

Compétences attendues

- Capacité à accompagner les équipes dans la mise en œuvre technique des opérations de gestion de crise
- Aptitude à la conduite de projet
- Aptitude à anticiper, évaluer et analyser un risque
- Capacité à gérer une situation de crise, d'urgence ou dangereuse
- Sens de la pédagogie et de l'organisation
- Disponibilité, rigueur, réactivité, anticipation, flexibilité, discernement
- Appréhension des enjeux politiques, force de proposition (stratégie et plan d'action)
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Maîtrise des outils informatiques
- Faculté à rendre compte et à alerter
- Qualités relationnelles, entregent
- Capacité à travailler en équipe et à s'adapter à tout public
- Qualités relationnelles et humaines avérées avec une aptitude au partenariat institutionnel.
- Discrétion professionnelle.

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

sga@ac-lyon.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

- Pour les contractuels, le type de contrat est en général un CDD de 12 mois renouvelable avec possibilité de CDI. Selon certaines conditions, un CDI peut être proposé dès le recrutement.
- Horaires quotidiens imposés avec des amplitudes variables et modifiables en fonction des urgences et des besoins ; ce ne sont pas des horaires figés de bureau. Compétence académique selon les besoins du service avec interventions sur l'ensemble des trois départements.

- Le temps de travail annuel est fixé à 1607 heures

L'agent doit être titulaire du permis B et posséder un véhicule personnel, les déplacements individuels sont nombreux mais sont remboursés par l'administration en fonction des règles en vigueur.

- L'agent dispose d'un téléphone et d'un ordinateur portables fournis par l'administration lui permettant de travailler lors de ses déplacements.

- L'agent est rattaché administrativement au rectorat de l'académie de Lyon.

Les dossiers de candidature comprenant : une lettre de motivation et un curriculum vitae doivent être adressés, par courriel, à monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon (sga@ac-lyon.fr).

Date limite de candidature : 15 mars 2023

Statut du poste

Vacant à partir du 15/03/2024

Métier de référence

Responsable de politique de Sûreté - Sécurité

Qui sommes nous ?

Située au sein de la région académique Auvergne – Rhône Alpes, l'académie de Lyon est composée de trois départements (Ain, Loire et Rhône). Elle est l'administration qui a la responsabilité de la scolarisation de 642127 élèves du 1er et du 2nd degrés. Pour assurer toute les missions du service public d'éducation, l'académie de Lyon emploie 45131 enseignants et 14609 personnels non enseignants (AED, AESH, administratifs, personnels de direction et d'inspection, personnels médico-sociaux, conseillers principaux d'éducation...).

Le coordonnateur académique risques majeurs (CARM) est placé au sein du pôle Sécurité/sûreté du rectorat, sous l'autorité hiérarchique du conseiller prévention sécurité du recteur d'académie.

Il est membre de la cellule académique de crise.

Il est membre du réseau national des CARM, animé notamment par la DGESCO.

Les conséquences du changement climatique sur l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas et les risques inhérents à une région à forte densité industrielle et technologique imposent la nécessité de renforcer la culture du risque et de la gestion des

crises pour assurer la sécurité des élèves et des personnels afin d'améliorer la résilience de l'institution scolaire. Le ministère de l'éducation nationale y concourt par le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation aux risques majeurs dans les écoles et les établissements.